

## Dépannage sur autoroute ou route express : un tarif à la baisse ou à la hausse ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 19/09/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 19/09/2019

### **Sources :**

- [Arrêté du 3 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2016 relatif au tarif de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express](#)

Lorsqu'un dépanneur intervient sur autoroute ou route express, il n'est pas (totalement) libre pour fixer ses tarifs. Lorsque le véhicule en panne est léger (moins de 3,5 tonnes), il doit, en effet, appliquer un tarif forfaitaire. Tarif qui vient d'être modifié...

## Dépannage sur autoroute et route express : un tarif forfaitaire à la hausse !

Pour rappel, une société de dépannage qui intervient sur autoroute ou route express doit appliquer 2 tarifs :

- un tarif forfaitaire pour les véhicules légers (moins de 3,5 tonnes) ;
- un tarif libre pour les véhicules lourds (plus de 3,5 tonnes).

A compter du 19 septembre 2019, le tarif forfaitaire, qui varie selon l'heure et le jour d'intervention, est fixé de la manière suivante :

- 130,06 € pour une intervention en semaine, de 8h à 18h (contre 126,93 € auparavant) ;
- 160,82 € pour une intervention en semaine, de 18h à 8h, le week-end et les jours fériés (contre 156,95 € auparavant).

***Lorsqu'une voiture ou un camion tombe en panne sur l'autoroute ou une route express, la sécurité publique est en jeu en raison de la vitesse et de la circulation. C'est pourquoi l'activité de dépannage sur ces secteurs est (strictement) encadrée...***

[Dépannage sur autoroute et route express : ce qu'il faut savoir](#)